



Assurance copropriété

Par Euskaletxea

Bonjour,

Nous sommes 2 copropriétaires occupants dans une grande bâtisse divisée en 2. Nos parties communes sont uniquement l'allée principale et une partie de la toiture.

Nous avons tous les 2 une assurance multirisques habitation, mais la loi nous oblige à souscrire une assurance copropriété.

La seule assurance copro obligatoire est la responsabilité civile copropriété, mais je ne trouve aucune assurance qui propose cette assurance seule. Toutes les autres nous obligent à souscrire des multirisques copropriétaires. Nous sommes donc contraints de payer 2 fois pour des prestations identiques sachant qu'en cas de sinistre, nous ne serons remboursés qu'une seule fois !!

Quelles sont les solutions possibles? Existe-t-il des assurances que pourraient nous proposer uniquement la responsabilité civile copro?

Je vous remercie pour vos réponses.

Euskal etxea

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le syndicat de copropriété est une personne morale qui doit être assurée en RC, de même que chacun des copropriétaires doit l'être individuellement.

La RC couvre les dommages faits aux tiers.

Exemple : Des tuiles tombent de la toiture (partie commune) et blessent des passants.

Vos assurances individuelles ne couvriront pas.

Par Euskaletxea

Merci pour votre réponse. Nous savons déjà cela, c'est pourquoi nous devons souscrire cette RC copro. mais nous ne trouvons aucune assurance qui pourrait proposer uniquement la RC copro. Elles imposent toutes une multirisque copro qui inclue la RC...Ce qui revient à nous assurer 2 fois pour les mêmes prestations (bris de glace, vol, vandalisme, incendie...).

Complicé...

Par yapasdequoi

BAh non puisque l'assurance de la copropriété couvrira les parties communes !

Si effraction du portail, dégradation des serrures par un cambrioleur, canalisation commune qui fuit, toiture qui s'envole, etc.

Quand vous aurez bien identifié les parties communes qui peuvent être la cause ou la victime d'un sinistre, vous comprendrez l'intérêt de cette assurance copropriété.

NB: L'assurance c'est toujours trop cher "avant"

Par Euskaletxea

Vous n'avez pas bien lu mon post...Nos seules parties communes sont l'allée (qui n'est pas assurable) et une partie de la toiture. Pour le reste, rien en commun. Notre multirisques habitation personnelle couvre déjà: le vol, vandalisme, tempête, grêle, incendie, canalisations....Bref, tout ce que la multirisque copro couvre aussi...c'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons QUE la RC copropriété (qui est obligatoire).

Payer pour les assurances, aucun problème, nous en avons tous besoin un jour ou l'autre. Mais payer 2 fois alors qu'une seule interviendra en cas de sinistre: NON !!

Règlementairement seule la RC est obligatoire pour la copro, mais dans les faits, les assurances imposent leurs multirisques !

Voilà notre problème.

Par yapasdequoi

C'est vraiment une copropriété ?

Une copropriété sans parties communes n'a aucun intérêt.

Faites la division des parcelles et vivez chacun votre vie !